

N° 2023/01

4 février 2023

Les points suivants ont été abordés au Conseil Municipal du 31 janvier.

DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE POUR PREAU VERS CITY PARK

Plusieurs demandes de subventions ont été déposées pour l'installation d'un City Park et la réalisation d'un préau afin de protéger le city park du vent du nord, et permettre l'installation de buvette en cas de manifestation place Fouillat.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire. Les plans ont été réalisés par Gilbert MARSANDE et signés par l'architecte Philippe DUMAS.

Pour ce projet global, les subventions suivantes ont été accordées :

| | |
|--|----------|
| Département (enveloppe cantonale)..... | 7 000 € |
| Région..... | 8 000 € |
| Agence Nationale du Sport..... | 16 000 € |

CHIENS ERRANTS

Les agents de la voirie sont fréquemment appelés pour récupérer des chiens en état de divagation sur la voie publique. Le problème surgit lorsque l'animal n'a ni collier, ni numéro de téléphone et qu'il faut retrouver son propriétaire. Le chien est amené au local voirie où il est gardé et nourri en attendant que le propriétaire vienne le récupérer. Si l'animal est pucé, ceci oblige les agents d'emmener le chien chez un vétérinaire, ce qui engendre non seulement un déplacement mais également du temps passé par les agents et la secrétaire de mairie pour retrouver son maître, sans parler du risque toujours possible de morsures.

La loi qui permet de mettre en place une amende en cas de récupération de **chiens perdus sans collier et sans numéro de téléphone** pouvant l'identifier rapidement, sera appliquée.

De fait, le propriétaire de l'animal errant pourra être sanctionné par une amende de 1^{ère} classe (montant maximal de 38€), voire de 2^{ème} classe si le chien est un animal de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie (montant maximal de 150€).

Le problème des crottes de chiens sur la voie publique a également été abordé (ex. Croix Girerd).

CAMPING CAR PARK - résultats 2022

Les résultats de la fréquentation de l'aire de camping-car sont encourageants.

221 réservations en 2020, 954 en 2021 et 1134 en 2022, soit un chiffre d'affaires de 12.328 € TTC et un bénéfice d'environ 4.000 €. Les objectifs fixés sont donc atteints.

La note moyenne accordée par les usagers de l'aire est de 4,2 sur 5, ce qui la place ainsi à la 44^e place sur 400 aires. Elle se situe à la 250^e place en nombre de nuitées sur 400.

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE

Des travaux seront réalisés dans trois classes ainsi que dans la montée d'escaliers (peinture, électricité, sol). Ceux-ci sont prévus en Juillet 2023 et la montée d'escaliers en avril.

Une demande d'aide a été déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR, puis auprès du Département.

En 2024 : Isolation extérieur Nord

En 2025 : Isolation extérieur Sud

Tous ces travaux seront réalisés en juillet/août, pendant les vacances scolaires.

L'année prochaine, d'autres dossiers seront déposés pour l'isolation extérieure.

RECHERCHE MEDECIN

Il est très compliqué de trouver un médecin dans nos zones rurales et Mme le Maire propose de réfléchir à la possibilité d'embaucher une secrétaire médicale à mi-temps lors du départ à la retraite de Mme Windel. L'autre mi-temps comprendrait la cantine et la médiathèque.

L'objectif étant de pouvoir attirer des médecins, toutes les solutions sont à étudier.

Des contacts ont été pris avec la maison médicale de Panissières et celle de Balbigny pour étudier la possibilité d'une collaboration avec l'une d'entre elles.

KIOSQUE A PIZZA

Un kiosque à pizza sera installé Place Fouillat, par les gérants de Pizza'deux à Feurs. Le principe est un distributeur de pizzas fraîches, cuites ou à faire cuire.

FORMATIONS DEFIBRILLATEUR - GESTES DE PREMIER SECOURS

Le 15 février prochain à 10 h – salle GROS, aura lieu une formation à l'utilisation aux défibrillateurs. Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire en mairie. Un maximum de 12 personnes sera inscrit par formation. Les personnes qui désireraient assister à la formation mais n'étant disponibles que les soirs ou le samedi matin peuvent se faire inscrire et, selon le nombre, une date leur sera proposée.

D'autre part, une formation aux gestes de premier secours pourrait être mise en place au cours de cette année avec les pompiers. Les personnes intéressées peuvent également se faire inscrire en mairie.

PROJET EOLIEN DES MONTS D'EOLE

Le projet a été accepté par les CDNPS de la Loire et du Rhône (Commissions départementales Nature Paysages et Sites). La préfète de la Loire et le Préfet de région auraient dû prendre un arrêté avant fin décembre. Cependant, les Préfets viennent de changer et les arrêtés n'ont pas encore été pris.

MICRO-CRECHE

De nouveaux projets sont à l'étude suite à l'abandon du projet par Activ. La micro crèche devient indispensable, des familles avec enfants arrivant sur la commune, et déjà plusieurs d'entre elles mettent leur enfant à la crèche des communes voisines tout en inscrivant les plus âgés dans les écoles avoisinantes.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIEL a mis la commune en priorité pour la mise en place des horloges (25 à 30) qui pourront gérer l'éclairage public avec une baisse ou une extinction par secteur. La gestion sera faite à distance. Le changement des lampes se poursuit pour atteindre les 80% de leds en 2023.

SENTIER DE LA FLAMME OLYMPIQUE LIGERIENNE

Dans le cadre du sentier de la flamme ligérienne, le CDOS (comité départemental olympique) organise des journées autour du sport, dans les villages Sport-Nature, avec les associations et les écoles. L'école publique étant labellisée « Génération 2024 », il semble intéressant que les associations et les enfants puissent participer à cette journée qui se déroulera le dimanche 26 mars de 10h à 16h. Une réunion avec les associations aura lieu le jeudi 16 février à 19h, salle R. Valois.

EXERCICE POMPIERS aux HLM La Poyat

Avant la destruction des HLM de la Poyat, les pompiers effectueront, cette semaine, des exercices dans le cadre de leur formation.